

Coupon réponse pour la Balade des MANSUY Dimanche 1er septembre 2024

à renvoyer au plus tard le **14 août 2024** à :

Déjy Jean-Luc

1, rue des Mirabelliers
54136 Bouxières-aux-Dames
0686555498

Mme., M :

Adresse :

tél. portable :

Mail :

participeront à la journée du 1er septembre 2024 (dans la limite des places disponibles)

Repas, visites: nombre d'adultes : X 42 €, nombre d'enfants : X14€ soit €

Ci-joint chèque libellé à l'ordre du « Club Vignette Gratuite »

Marque, type et année de la voiture :

N° d'immatriculation :

Assurance :

QUELQUES CONSIGNES DE SECURITE

Définition :

La sortie de la « Balade des Mansuy » est l'occasion de faire rouler nos voitures avant-guerre au cours d'une randonnée touristique avec visite du patrimoine lorrain.

Cette promenade ne revêt aucun esprit de compétition.

Engagements :

La courtoisie étant de règle, les participants observeront strictement le « code de la route ».

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident, matériel et ou corporel, pouvant survenir avant, pendant et après le rassemblement.

Le conducteur affirme être assuré tant pour le véhicule inscrit que pour lui ou la personne appelée à conduire ; il peut attester que le véhicule est couvert par une « responsabilité civile » et « personnes transportées » en cours de validité.

Le conducteur certifie :

- Etre en possession d'une carte grise (ou assimilée pour les membres étrangers) correspondant au véhicule participant.
- Etre à jour de contrôle technique pour les véhicules possédant une carte grise normale (ou assimilée pour les membres étrangers).
- Etre titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Sécurité :

Chaque véhicule sera muni d'un triangle de signalisation, d'une cale et d'un extincteur fixé dans un endroit facilement accessible et en état de fonctionnement

Obligations :

Les participants devront se conformer aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement et accepter les décisions des organisateurs. Ces derniers se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule qui ne donnerait pas de signes suffisants de sécurité ou qui s'éloignerait trop des standards d'origine de la marque.

Surveillance :

La surveillance lors des différents arrêts n'est pas assurée par les membres organisateurs et il est recommandé de ne rien laisser dans les autos le temps de votre absence.

Ecrire « lu et approuvé » date et signature

Merci de remplir tout le coupon réponse